

condition sur le site d'internet

#### 1. Durée de location

La durée de la location est énoncé chez chaque article. Si la location s'éteint sur plusieurs jours, un coefficient est appliqué. En cas de retour trop tard du matériel, aussi un coefficient est aussi y appliqué, sauf avec accord avec un membre du personnel ou de la la direction de Impulse-Events.

#### 2. Remise du matériel

Le matériel est délivré en bon et fonctionnel état et doit aussi revenir dans ce même état. Tout dédommagement du matériel sera facturé au client. Un dommage technique sera aussi facturé au client au prix de la réparation.

En cas d'un dédommage du matériel déjà la sortie du matériel, un des membres du personnel de Impulse-Events doit être averti directement, sinon le dégât sera considéré comme causé par le client.

#### 3. Conditions de paiement

Le prix énoncé sur le devis de la location est payable au comptant lors de la reprise du matériel. Le prix énoncé sur le devis de montage ou prestation de service est payable dans un délai de 14 jours d'après la date de la facture.

Le non-paiement à la date prévue entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, l'obligation pour le preneur de payer un intérêt de 10% par mois à dater du jour de la facture.

#### 4. Sous-location du matériel

La sous-location du matériel est toujours autorisée en tenant compte que la personne inscrit sur le devis est responsable de l'état du matériel. La personne qui a donné l'accord du devis soit par mail ou message soit par signant le devis, est aussi tenu responsable de la personne qui vient chercher le matériel.

#### 5. Déclaration de dégâts

Le client est tenu responsable à informer directement un membre du personnel de Impulse-Events en cas de dégâts survenus lors de la location du materiel.

#### 6. Nettoyage du matériel

Des frais de nettoyage pourront être chargés au client si le matériel revient sale ou il y a des traces de liquide dessus.

#### 7. Frais d'annulation

Frais d'annulation pour une installation: En cas d'annulation pendant ou avant une installation, des frais sont à payer en calculant le travail déjà ou le matériel qui a été commandé. Notamment, l'acompte va couvrir ces frais.

Frais d'annulation pour une prestation de service:

En cas d'annulation de 30 ou moins de 30 jours avant l'événement sans fermeture par le gouvernement des frais de 30% du prix de devis sont à payer.

En cas d'annulation de 7 ou moins de 7 jours avant l'événement sans fermeture par le gouvernement, des frais de 50% du prix du devis sont à payer

En cas d'annulation de 48h ou moins de 48h sans fermeture par le gouvernement, des frais de 100% du prix de devis sont à payer.

Clause:

Pour les prestation de mariage, une indemnité de 50% est à payer en cas d'annulation de moins de 48h à cause de maladie d'un des deux mariés.

#### 8. Installation

Toutes nos installations sont à vérifier par une société de contrôle, sinon nous déclinons toutes les responsabilités.

#### 11. Litiges

Tout litige auquel donne lieu le présent contrat est de la compétence des tribunaux de Luxembourg. Le lieu d'exécution du contrat est Luxembourg.